

LA RHODÉSIE ET LA COMMISSION PEARCE

Le texte qui suit est une déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, sur le rapport de la Commission Pearce:

Dans ma déclaration du 1er décembre 1971 à la Chambre des communes, j'annonçais que les propositions en vue d'un règlement pour la Rhodésie, auxquelles avaient acquiescé les représentants britanniques et rhodésiens réunis à Salisbury, devraient être soumises à l'opinion du peuple rhodésien dans son ensemble par l'entremise de la Commission Pearce. Malgré certaines réserves que j'ai faites à l'époque, le Gouvernement canadien n'a pas essayé de prévoir la décision que le peuple de la Rhodésie, et, particulièrement la majorité des Africains de Rhodésie, pouvaient seuls prendre à ce sujet: à savoir si les propositions étaient suffisamment prometteuses d'un régime démocratique éventuel pour compenser le refus d'établir dès maintenant un gouvernement représentatif de la majorité.

La Commission Pearce ayant accompli sa tâche, qui consistait à sonder l'opinion du peuple rhodésien, elle rapporte actuellement que cette population dans son ensemble a trouvé les propositions inacceptables.

Il serait facile maintenant de dire que toute la question rhodésienne se retrouve au même point où elle était avant que cette étude soit entreprise, mais en fait on ne peut pas reculer dans le temps. Un

sentiment politique nouveau existe maintenant parmi les Africains de Rhodésie. La minorité dirigeante blanche s'est rendu compte de la force et de l'étendue de l'opposition noire au régime minoritaire. Par ailleurs la confiance des observateurs étrangers dans la parfaite intégrité de la Commission Pearce a été maintenue. La position du Canada, qui était d'attendre que le peuple rhodésien ait lui-même exprimé ses vues, a été justifiée.

Le cours des événements à partir de là est naturellement difficile à prévoir. Le Gouvernement britannique, étant donné les responsabilités qu'il conserve à l'égard de la Rhodésie, a exprimé clairement son intention de garder ouverte la possibilité d'efforts renouvelés visant à un règlement, et son espoir que personne parmi les intéressés, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Rhodésie, ne fera quoi que ce soit qui puisse rendre plus difficile encore la réalisation d'un règlement. Il va sans dire que toute solution proposée maintenant doit pouvoir gagner la confiance des Africains de Rhodésie.

En ce qui concerne le Canada, nous continuerons d'appuyer pour la Rhodésie l'objectif du gouvernement démocratique par la majorité. Nous continuerons de refuser la reconnaissance du régime illégal établi en Rhodésie. Nous continuerons de respecter les engagements que nous avons pris envers les Nations Unies et de maintenir les sanctions économiques existantes.

MISSION COMMERCIALE JAPONAISE

Une délégation de 17 représentants de la société Marubeni du Japon a fait récemment une tournée de 19 jours au Canada.

Le groupe a visité les principales villes canadiennes pour rechercher des produits manufacturés pouvant être vendus au Japon et sur d'autres marchés de l'Asie du Sud-Est. Les délégués ont étudié en outre la praticabilité d'une association à des firmes canadiennes pour entreprendre des projets industriels conjoints. Le groupe japonais s'intéresse particulièrement à un large éventail de produits manufacturés au Canada, notamment les produits alimentaires, la machinerie, les produits chimiques, les métaux, les pâtes et papiers, les produits du bois et de nombreux autres produits de consommation.

La société Marubeni est une des plus grandes entreprises commerciales du Japon. Elle a décidé d'envoyer ses représentants au Canada à la suite de la mission économique, composée de 31 hommes d'affaires canadiens, que M. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce, a conduite au Japon en janvier dernier.

Le groupe japonais a rencontré M. Pepin et des hauts fonctionnaires de son ministère à Ottawa le 3 mai, et de nouveau le 17 mai.

La mission japonaise était dirigée par Monsieur Tomejiro Tanaka, administrateur-directeur et adjoint spécial auprès du président de la société Marubeni.

CONCURRENCE SUR LE MARCHÉ DU BLÉ

Commentant dernièrement la nouvelle selon laquelle le Canada et les États-Unis ne se feraient pas concurrence sur les marchés du blé, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang, a déclaré que cette nouvelle était "fausse".

Le Canada et les États-Unis, a-t-il signalé, cherchent tous deux à élargir leurs exportations de grains et de produits céréaliers, malgré le niveau record actuel des ventes canadiennes de céréales.

M. Lang a également répété que les deux pays appuient le principe de la commercialisation ordonnée des grains, dans l'intérêt des pays importateurs et des pays exportateurs.